



## PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	15		

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 22-04-2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 28 AVRIL 2026 à 18h30, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Alain FAURE, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Valérie DUSSERT, Eddy JOSE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé,

en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La Maire ouvre la séance à 19h05 après la présentation du plan national de couverture numérique des zones blanches (New Deal) par M. Menduni, chef de service Stratégie numérique au Conseil Départemental de l'Isère.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs :
  - a. DEL2026-04-01 : CCID
  - b. DEL2026-04-02 : SPR : *reportée*
  - c. DEL2026-04-03 : CCAS
  - d. DEL2026-04-04 : commission de contrôle des listes électorales : *reportée*
  - e. DEL2026-04-05 correspondant défense
2. DEL2026-04-06 : DM n°2 Budget Principal 02430 (M57A)
3. DEL2026-04-07 : Installation de bornes électriques sur l'espace public
4. DEL2026-04-08 : Redevances eau et assainissement
5. DEL 2026-04-09 : Contre-valeur de la redevance / prélèvement sur la ressource en eau au 1er janvier 2026

**DEL2026-04-01 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Josiane CHEVALIER, Maire, présidente de la CCID et de désigner la liste des candidats titulaires suivants :

- o M. Jean-Louis GOUTEL, 1<sup>er</sup> adjoint
- o Mme Marie-Hélène ALLARD, 4<sup>ème</sup> adjointe
- o Mme Margaux TENDRON, 2<sup>ème</sup> adjointe
- o Mme Lauriane JOSSERAND, conseillère déléguée
- o Mme Valérie DUSSERT, conseillère déléguée
- o M. Daniel MORE, conseiller

Et des candidats suppléants suivants :

- o M Alain FAURE, 3<sup>ème</sup> adjoint
- o M. Daniel DUSSERT, conseiller délégué
- o M. Claude BRONNER, conseiller délégué
- o M. Eddy JOSÉ, conseiller délégué
- o M. Mathieu FAURE, conseiller délégué
- o Mme GALLAND Claire-Lise, conseillère

- De compléter la liste des candidats titulaires et suppléants en sollicitant l'accord des représentants désignés à l'occasion de la précédente mandature à savoir : Pierre BEJJAJI, Stephanie LORENZI, Veronique MENVIELLE, Philippe MONCADA, Marcel CALVAT, Jean-Paul CHABERT ;

Suppléants : Sylvain PASCAL, Martine JOUBERT, Stephanie MARGUERET, Paulette FAURE, Gilbert BAUP, Cecile PERRIER



## PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

## DEL2026-04-02 : SPR, désignation des représentants

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil en vue de compléter la liste de représentants en prenant contact avec eux.

## DEL2026-04-03 : CCAS, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 12 voix pour : décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ; désigne représentants du conseil municipal au sein du CCAS de la commune de MENS :

Josiane Chevalier Présidente en sa qualité de Maire

Valerie Dussert Vice-Présidente

Myriam Capelli

Lauriane Josserand

Daniel More

La maire désigne Bernadette Bono, Paulette Faure, Veronique Menvielle, Eliane Rouge et Chantal Poite, également au sein du CCAS de la commune de MENS.

## DEL2026-04-04 : commission de contrôle des listes électorales, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil en vue d'en préciser juridiquement les conventions d'attribution des désignations.

## DEL2026-04-05 correspondant défense, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Josiane CHEVALIER comme correspondant Défense de la commune.

## DEL2026-04-06 : DM n°2 Budget Principal 02430 (M57A)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée en séance afin de prendre compte pour l'exercice 2026 : une augmentation de la subvention attribuée à l'association Le Sou des Ecoles pour son projet de voyage scolaire

Le phasage de la mission de maîtrise d'œuvre de restauration du Temple de Mens

## DEL2026-04-07 : Installation de bornes électriques sur l'espace public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réserve avec 3 voix contre et 12 voix une suite favorable au projet de M ; Pelloux et autorise Mme La Maire à signer la convention d'occupation de l'espace public avec l'entreprise et tous documents inhérents à cette mise à disposition. Une prochaine délibération sera proposée pour préciser les termes de ladite convention.

## Remarques :

Les 2 seules bornes de Pré Colombon (pas assez performantes et qui souvent dysfonctionnent) ne suffisent pas à accompagner au passage à l'usage des véhicules électriques. M. Cédric Pelloux a présenté son projet ; cette délibération lui permettra d'obtenir son AOT puis le tiers investisseur (délais ENEDIS longs). Demande de la minorité de faire payer l'AOT, pour celle-ci, il s'agit d'un service commercial et de préciser la durée exacte. La Maire précise qu'il s'agit d'un service public attendu qu'il répond à un besoin de la population. Celle-ci est portée à 12 ans. Il est précisé que M. C. Pelloux s'engage à neutraliser la cuve place Paul Brachet à ses frais.

## DEL2026-04-08 : Redevances eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :



## PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

- De fixer à 0,01 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- De fixer à 0,39 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour consommation d'eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- De fixer à 0.01 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026

DEL 2026-04-09 : Contre-valeur de la redevance / prélèvement sur la ressource en eau au 1er janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,0466€ HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026 sur le territoire de la Commune de Mens géré en régie.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble (par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

QUESTIONS DIVERSES :**Calendrier des prochains Conseils Municipaux :**

26/05 ; 30/06 ; 01/09 ; 13/10 ; 24/11 ; 15/12 à 19H00

**Compte-rendu visite du secrétaire général de la préfecture du 22/04/2026 par Mme la Maire :**

Le secrétaire général a rappelé que le montant de la dette/habitant en Isère est de 609€, il est de 1150€ à Mens, soit 2 fois supérieur à la moyenne. Le secrétaire général a évoqué la nécessité d'un travail de régularisation comptable qui avait fait l'objet d'un courrier. Plusieurs points, notamment celui des Restes A Réaliser (RAR), sont à corriger. Il nous est demandé de réaliser un travail structurant sur le budget pour conduire les projets. Autrement dit, il faut réaliser de solides économies : nous allons nous y atteler et réunir la Commission des Finances\*.

**-Dotations attribuées par l'Etat à la commune :** grande insatisfaction de la préfecture sur le suivi des dossiers de la commune (près de 200 000€ ont été perdu par le CD38, somme qui aurait pu être redistribuée à d'autres communes). Nécessité absolue d'assurer un suivi des subventions demandées et de leurs versements (ex : travaux du Temple, de la Cure et de l'Eglise). La préfecture, malgré ce laxisme va continuer à nous accompagner.

**-Urbanisme : infractions nombreuses et variées :** L'aide juridique de la préfecture via la DDT nous est acquise. Le secrétaire général a précisé qu'il s'agit d'un enjeu d'exemplarité pour le Maire. Nous avons évoqué les différents types d'infractions, de la maison construite en zone non constructible à l'occupation illégale du domaine public en passant par les *tiny houses*. Le secrétaire général a tenu à rappeler que celles-ci sont soumises au droit de l'urbanisme.

**-Culture :** La DRAC et l'UDAP accompagnent la Mairie pour le classement au Monuments Historiques du registre d'état civil du temps du Desert et les drapeaux des Conscrits.

La préfecture accompagnera la Mairie pour l'implantation d'une micro-folie, à étudier avec Mixages d'ici la reconstruction de la médiathèque. La Mairie sera également soutenue pour le dossier de candidature pour le label « Petite Cité de Caractère ».

**-Accueil Touristique :** Une note juridique sera dressée par la Mairie sur le problème posé par la délégation d'une partie d'une compétence normalement exclusive de la Communauté de Communes du Trièves.

**-Santé :** une rencontre sera programmée avec le délégué territorial de l'ARS compte tenu de tous les sujets à évoquer.

TC



## PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le secrétaire général a néanmoins abordé un sujet urgent : celui de la protection des captages d'eau. Cela fait plus d'un an que la préfecture attend le dossier de la Mairie alors qu'il s'agit d'un dossier à fort enjeu environnemental. Se pose même la question de créer un captage de secours. Une réunion sera également nécessaire pour le rapprochement SIAD/ADMR obligatoire règlementairement.

-PVD : accord donné pour financer 50% du temps de travail d'un agent de la Mairie compte tenu du départ de la chargée de mission dont le contrat arrive à échéance fin mai. Pour mémoire, le dispositif PVD a été prorogé jusqu'à fin décembre 2026, l'an prochain un nouveau programme devrait repartir mais l'expertise ne sera plus placée dans les collectivités mais au sien des services de l'Etat.

**\*Mise en place d'une Commission des Finances, présentation par Mme la Maire :** 5 élus dont 1 de la minorité. : J. CHEVALIER, JL GOUTEL, M. TENDRON, C. BRONNER, et D. MORE + membres extérieurs : Jean Paul CHABERT, Pierre BEJAJI, Stéphanie LORENZI. 1<sup>ère</sup> réunion : avant le prochain conseil municipal : analyse de la situation financière notamment au regard du document adressé au maire par la Conseillère aux Décideurs Locaux ; présentation des mesures d'économies pour conduire nos projets qui seront également présentés lors du CM de mai et permettront de répondre à tous les besoins de la population y compris le co-working (même s'il reste très peu utilisé), mais en fonction des réalités budgétaires et possibilités budgétaires.

**Retour sur les commissions de sécurité par Mme la Maire :** EPHAD : établissement exemplaire par la sécurité : avis favorable sans aucune réserve, les essais avec les personnels ont montré que ceux-ci étaient parfaitement formés. **Salle des Sagnes** : il reste encore des prescriptions mais compte tenu de l'engagement à réaliser des travaux de réhabilitation et de nouveaux essais d'alarme, un avis favorable a pu être donné. **Travaux de l'Eglise** sous avis défavorable : visite de la commission de sécurité le 18/06/26. L'avis défavorable devrait être levé. **Temple** : sous avis défavorable depuis 1999. L'équipe de Maitrise d'œuvre a été rencontrée hier pour engager rapidement les travaux d'urgence de sécurité et d'accessibilité. Procédure de consultation ; calendrier des travaux sera présenté fin novembre ; l'avis défavorable devrait être levé dans la foulée.

JL GOUTEL : réunion le 06/06 des conseillers communautaires à Monestier de Clermont. / C. AMIRANTE demande des précisions sur la nouvelle volonté municipale avant demande de subvention pour la prochaine Conférence Territoriale départementale qui vote les subventions début juin. / J. CHEVALIER indique que la Commission Finances puis le CM de mai feront l'objet de discussions sur ce sujet avec présentation de tous les projets planifiés. / D. MORE : Doléance association cinéma-TUM / J. CHEVALIER : les remarques seront prises en compte dans les prochains numéros. / D. MORE : les manifestations portées par la Maire seront-elles maintenues (transhumances, fête de la musique, etc) ? / M. CAPELLI précise qu'au regard du budget contraint, il y aura de nouvelles propositions d'artistes et de lieux ; la fête de la transhumance aura bien lieu, un contact a déjà été pris. / D. MORE : Temple : pourquoi y-a-t-il des offices alors que le jardin est fermé au public ? / J. CHEVALIER : Il n'y a pas de problème de sécurité à l'intérieur du bâtiment mais à l'extérieur / C. AMIRANTE : les animations sur la place de la Halle vont-elles être réduites ? / J. CHEVALIER : il s'agit d'une rumeur à ne pas écouter. / C. AMIRANTE : quid des demandes de RVD non acceptés ? / J. CHEVALIER : elles sont acceptées sauf s'il s'agit de dossiers relevant d'infractions pénales. / C. AMIRANTE : le maire a un rôle de médiateur, il faut appliquer la loi pour tout le monde. / J. CHEVALIER : c'est le cas, aucun passe-droit ne sera accepté.

La maire clôt la séance à 20h45.

Fait à MENS, le 26/05/2026

Josiane CHEVALIER, La Maire

La secrétaire de séance, Valérie DUSSERT



PaO  
Daniel Dussert